

Date de délivrance: 14.06.2018 Remplace la fiche du: 20.07.2017

*** Changements par rapport à la version précédente, n.a. = non applicable, n.d. = non disponible

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Désignation commerciale:** ceragol Ultra® Premium Entkalker 6 Additive**N° d'article:** A080130111**N° de la composition:** 003**Numéro d'enregistrement:** n.a.**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées: Décalcification

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**1.3.1 Adresse du fabricant / fournisseur:**

ceragol international GmbH, Grundstrasse 41, CH- 8196 Wil

Téléphone: +41 (0)44 879 16 31, Téléfax: +41 (0)44 879 16 32, Courriel: safety@ceragol.com

1.3.2 Responsable pour la fiche de données de sécurité:

CoSiChem AG, Ernst-Lemmer-Straße 23, D - 35041 Marburg, info@cosichem.de

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence du fabricant / Centre d'information spécialisé en intoxications fournisseur

Téléphone: +41 (0)44 879 16 31 (8:00 – 16:30)

Téléphone: +33 1 45 42 59 59 (France)

Téléphone: +32 70 245 245 (Belgique)

SECTION 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Aucun(e).

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage recommandé par le règlement (CE) n° 1272/2008: Non. D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens de Règlement (CE) 1272/2008.

Exemptions applicables:

Mention(s) d'avertissement:

Pictogramme(s) de danger:

Composant(s):

Phrases H:**Phrases P:**

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

Bien que ce produit ne soit pas soumis à étiquetage, nous recommandons d'observer les consignes de sécurité

Étiquetage particulier:

L'étiquetage mentionné est valable pour la livraison à utilisation par le public.

2.3 Autres dangers

Contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi dermatites non allergiques de contact et absorption à travers l'épiderme.

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Désignation commerciale: ceragol Ultra® Premium Entkalker 6 Additive

Fabricant / Fournisseur: ceragol international GmbH, Grundstrasse 41, CH- 8196 Wil

Téléphone: +41 (0)44 879 16 31, Date de délivrance: 14.06.2018 Remplace la fiche du: 20.07.2017

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

n.a.

3.2 Mélanges**Spécification chimique du produit:**

Préparation / Mélange solution aqueuse

Ingrédients dangereux:

Substance	N° CAS	N° index	N° CE	N° REACH	Gamme (m%)
Code(s) des danger / Phrases H					
Acide sulfamidique	5329-14-6	016-026-00-0	226-218-8	01-2119488633-28-xxxx	1 - 10%
Eye Irrit. 2; H319 / Skin Irrit. 2; H315 / Aquatic Chronic 3; H412					
2,2'-(Octadec-9-enylimino)bisethanol	25307-17-9	n.a.	246-807-3	d.n.d.	0,1 - 1%
Acute Tox. 4; H302 / Skin Corr. 1; H314 / Aquatic Acute 1; H400					

Texte des phrases H voir le chapitre 16

Gamme (m%): x - y $\hat{=}$ x \geq - < y**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****4.1.1 En cas d'inhalation:**

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.1.2 En cas de contact avec la peau:

Rincer à l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.1.3 Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

4.1.4 En cas d'ingestion:

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'ingestion provoque une irritation des voies respiratoires supérieures et des dérangements gastro-intestinaux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****5.1.1 Moyens d'extinction recommandés:**Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.**5.1.2 Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:**

Aucun(e).

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées :

Oxydes de carbone oxydes d'azote (NO_x) oxydes de soufre oxydes de phosphore ammoniac.**5.3 Conseils aux pompiers****5.3.1 Équipement de protection spécial:**

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Porter un vêtement de protection chimique à fermeture étanche.

5.3.2 Autres recommandations:

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Désignation commerciale: ceragol Ultra® Premium Entkalker 6 Additive

Fabricant / Fournisseur: ceragol international GmbH, Grundstrasse 41, CH- 8196 Wil

Téléphone: +41 (0)44 879 16 31, Date de délivrance: 14.06.2018 Remplace la fiche du: 20.07.2017

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Voir chapitre 8.2.2
Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.
- 6.2 **Mesures de protection de l'environnement**
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
- 6.3 **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Éviter l'extension de la surface (p.e. par bac de rétention ou barrières à huile).
Enlever avec un absorbant inerte (sable, agglomérant universel, sciure).
Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
- 6.4 **Référence à d'autres sections**
Aucun(e).

SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1 **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
- 7.1.1 **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas de dilution, toujours ajouter le produit à l'eau. Ne jamais ajouter l'eau au produit.
- 7.1.2 **Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:**
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- 7.2 **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- 7.2.1 **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
- 7.2.2 **Remarques relatives au stockage avec d'autres produits:**
Ne pas entreposer avec des oxydants bases.
- 7.2.3 **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Aucun(e).
- 7.3 **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
n.d.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 **Paramètres de contrôle**
- | Identification de la substance | Valeurs admissibles |
|--------------------------------|---------------------|
| | |
- 8.2 **Contrôles de l'exposition**
- 8.2.1 **Contrôles techniques appropriés**
Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements.
- 8.2.2 **Mesures de protection individuelle**
- 8.2.2a **Protection respiratoire:** Inutile dans les conditions normales d'utilisation. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.
- 8.2.2b **Protection des mains:** Exposition répétée ou prolongée: Gants de protection conformes à EN 374.
Caoutchouc butyle Néoprène (0,4 mm) temps de pénétration > 8 h
Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité.
Veuillez respecter les indications du fournisseur en ce qui concerne la perméabilité et le délai de rupture des gants de protection. Veuillez également tenir compte des conditions locales particulières au moment de l'utilisation du produit, telles que le risque de coupures ou d'abrasion et la durée du contact.
- 8.2.2c **Protection des yeux:** En cas de contact par projection: lunettes de sécurité
- 8.2.2d **Protection corporelle:** Aucun(e).
- 8.2.2e **Autres données:** Respecter le temps limite d'utilisation.
- 8.2.3 **Contrôle de l'exposition de l'environnement:**
n.d.

Désignation commerciale: ceragol Ultra® Premium Entkalker 6 Additive

Fabricant / Fournisseur: ceragol international GmbH, Grundstrasse 41, CH- 8196 Wil

Téléphone: +41 (0)44 879 16 31, Date de délivrance: 14.06.2018 Remplace la fiche du: 20.07.2017

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****9.1.1 Etat physique:** liquide **Couleur:** incolore **Odeur:** caractéristique**Seuil olfactif:** n.d.

- 9.1.2 Valeur du pH, pur: < 1
Valeur du pH, solution aqueuse à 1 %: n.d.
- 9.1.3 Point / intervalle d'ébullition (°C): n.d., Point / intervalle de fusion (°C): n.d.
- 9.1.4 Point d'éclair (°C): n.a., en creuset fermé
- 9.1.5 Inflammabilité (CEE A10 / A13): Non.
- 9.1.6 Température d'inflammation (°C): n.d.
- 9.1.7 Auto-inflammation (CEE A16): n.d.
- 9.1.8 Propriétés comburantes: Non.
- 9.1.9 Risque d'explosion: Non.
- 9.1.10 Limite inférieure d'explosivité (% vol.): n.d., supérieure: n.d.
- 9.1.11 Pression de vapeur: n.d.
Densité de vapeur (air = 1): n.d.
- 9.1.12 Densité (g/ml): ~ 1
- 9.1.13 Solubilité (dans l'eau): miscible
- 9.1.14 Coefficient de partage (n-octanol / eau): n.d.
- 9.1.15 Viscosité: n.d.
- 9.1.16 Teneur en solvant (m.%): n.a.
- 9.1.17 Décomposition thermique (°C): n.d.
- 9.1.18 Vitesse d'évaporation: n.d.

9.2 Autres informations

n.d.

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas d'information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Pas de conditions à remarquer spécialement

10.5 Matières incompatibles

Incompatible avec des agents oxydants des bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Désignation commerciale: ceragol Ultra® Premium Entkalker 6 Additive

Fabricant / Fournisseur: ceragol international GmbH, Grundstrasse 41, CH- 8196 Wil

Téléphone: +41 (0)44 879 16 31, Date de délivrance: 14.06.2018 Remplace la fiche du: 20.07.2017

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë:	
Inhalation:	n.d.
Ingestion:	Acide sulfamidique: DL ₅₀ /orale/rat: 3160 mg / kg (RTECS)
Contact avec la peau:	n.d.
Irritation ou corrosion cutanée:	Aucun(e).
* Lésions oculaires graves / irritation oculaire:	Aucun(e) (OECD 437) ¹⁾
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Non.
Mutagénicité sur les cellules germinales:	n.d.
Cancérogénicité:	n.d.
Toxicité pour la reproduction:	n.d.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:	d.n.d.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:	d.n.d.
Danger en cas d'aspiration:	d.n.d.

11.1.1 – Expériences de la pratique

11.1.11 n.d.

11.1.12 Expériences de la pratique

Observations pertinentes pour la classification:

Aucun(e).

Autres observations:

Aucun(e).

L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Nous n'avons pas de données quantitatives concernant les effets écologiques de ce produit.

* Acide sulfamidique: CL₅₀/96h/Vairon (Pimephtales promelas) = 14,2 mg/l / 70,3 mg/l**12.2 Persistance et dégradabilité**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Les solutions avec un pH bas doivent être neutralisées avant l'évacuation.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

n.d.

12.4 Mobilité dans le sol

n.d.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

12.6.1 Valeur DCO (mg/g): n.d.

12.6.2 Valeur DBO5 (mg/g): n.d.

12.6.3 AOX - Remarque: Non applicable.

12.6.4 Composants significatifs du point de vue environnemental: Acide sulfamidique

12.6.5 Effets nocifs divers: Non applicable.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

13.1.1 Recommandation: D 10 / R 4

Classe de déchets N°: 20 01 29

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

De plus, respecter les prescriptions administratives locales.

13.1.2 Traitement des emballages souillés

Recommandation: Rincer avec un produit de nettoyage approprié. Autrement comme pour les résidus.

Manipulation: Comme pour les résidus.

Désignation commerciale: ceragol Ultra® Premium Entkalker 6 Additive

Fabricant / Fournisseur: ceragol international GmbH, Grundstrasse 41, CH- 8196 Wil

Téléphone: +41 (0)44 879 16 31, Date de délivrance: 14.06.2018 Remplace la fiche du: 20.07.2017

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR	IMDG	IATA
*	N'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus. ²⁾		
*	L'information est basée sur notre propre test.		
14.1	Numéro ONU		
14.2	Désignation d'expédition (nomenclature ONU)		
14.3	Classe(s) de danger pour le transport		
14.4	Groupe d'emballage		
14.5	Dangers pour l'environnement		
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur		
	Catégorie de transport: Code de classification: Code danger: Quantités limitées (LQ):		Instruction d'emballage (avion passagers) Instruction d'emballage (avion cargo)
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC		

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement n.d.
15.2	Évaluation de la sécurité chimique : n.a.

SECTION 16: Autres informations**Texte des phases H mentionnées sous l'article 3**

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

***Bibliographie:**

1) Study No. 14102705G850 Laus GmbH, Kirrweiler, Germany

2) Prüfprogramm Nr. 10, InnoCent International GmbH, Eimeldingen, Germany

La présente fiche de données de sécurité a été établie conformément au Règlement (UE) n° 2015/830.
Les renseignements de cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'édition, ils n'ont pas le caractère de notice technique d'utilisation et ne doivent pas être changés ni pris pour d'autres produits. La copie non modifiée est permise.

Délivré par: CoSiChem AG, Ernst-Lemmer-Straße 23, D - 35041 Marburg, info@cosichem.de, +49-6421-886563

Réception des données: 20.05.2015, \$ctg_0005

